

Transformation économique

LE RÔLE-CLÉ DU SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN

Il est crucial de reconsidérer l'importance de l'initiative individuelle et de l'entreprise privée dans la coopération UE-ACP et ce, même en dehors du cadre des APE... C'est le message de la toute jeune Chambre de Commerce UE-Afrique⁽¹⁾.

À première vue, les APE (Accords de partenariat économique) semblent assez prometteurs et ambitieux. Ces accords de libre-échange, tout en respectant les obligations de l'OMC, favoriseraient une dynamique d'intégration régionale en vue d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale pour, à la fois, stimuler les investissements et consolider la croissance. Ils reposent également sur une logique asymétrique qui garantirait une ouverture immédiate et complète des marchés européens et assureraient une période de transition de quinze ans dans la libéralisation des marchés ACP avec une ouverture progressive de ceux-ci⁽²⁾.

APE : les préoccupations

Pourtant, aussi louables que puissent être les APE, force est de constater qu'ils peinent à se concrétiser. En effet, depuis 2007⁽³⁾, les pays ACP et l'UE ne sont toujours pas parvenus à clôturer les négociations. Les sujets de discordes sont nombreux mais celui qui semble peser le plus dans les négociations est la question de la libéralisation des marchés. Plusieurs représentants des gouvernements, membres des sociétés civiles et ONG sont montés au créneau arguant qu'avec cette mesure, on assisterait à une véritable invasion des produits euro-

péens sur les marchés africains et que les industries naissantes du continent ne pourraient faire face aux industries européennes. De plus, certains pays africains ayant un taux assez faible dans la transformation locale des produits d'exportation, craignent de ne pas pouvoir tirer pleinement profit des APE.

Malgré les compensations consenties et les dispositions *ad hoc* promises par l'UE, les APE peinent à convaincre totalement. Qui plus est, l'ouverture à 80 % des marchés africains constituerait un manque à gagner non-négligeable au niveau des recettes douanières des États africains, sachant que celles-ci représentent une part importante de leurs budgets annuels respectifs.

Si les préoccupations soulevées sont fondées et légitimes, il est néanmoins certain que les pays africains ne pourront bénéficier éternellement d'accès préférentiel aux marchés. Ensuite, offrir indéfiniment des privilèges pour les marchés africains n'encouragera pas les entreprises du continent à être plus performantes et compétitives sur des marchés qui se mondialisent.

Stimuler l'entrepreneuriat

Dans ce contexte, mettre l'accent sur la promotion du développement du secteur privé est une priorité pour impulser une nou-

velle dynamique économique en Afrique et pour une meilleure mise en œuvre des APE. Or, il y a plutôt, côté UE, une tendance à décrire les APE comme cadre préalable pour stimuler davantage le secteur privé africain ou encore pour soutenir l'intégration régionale. Toutefois, au vu des divergences et du *statu quo* vers lequel la situation semble tendre, il est crucial de reconsidérer l'importance de l'initiative individuelle et de l'entreprise privée dans la coopération EU-ACP et ce, même en dehors du cadre des APE.

Pour ce faire, les gouvernements africains dans leur coopération avec l'UE doivent travailler à rendre favorable l'environnement des affaires. Un environnement renforcé et mieux réglementé sera plus propice aux investissements et permettra l'émergence d'entreprises et de PME, créatrices d'emplois, ce qui stimulera davantage l'entrepreneuriat africain. Toutefois, un climat d'affaire favorable doit aussi s'accompagner d'un meilleur accès aux financements pour les PME. C'est à travers la promotion de l'esprit d'entreprise et par des politiques d'investissement dans les secteurs clés que les pays africains pourront consolider leur industrie et développer l'innovation. Dans cette perspective, ils pourront se positionner sur les marchés mondiaux et les APE pourraient alors démontrer

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX UE-AFRIQUE

Serguei Ouattara, président de la Chambre de commerce UE-Afrique, a dressé un panorama des échanges commerciaux entre ces deux régions lors de la réunion du groupe « UE-Afrique(s) » de Confrontations Europe, le 8 juillet 2013. Pour retrouver son intervention et la synthèse de la réunion : www.confrontations.org [domaines d'études : Europe-Monde/UE-Afrique(s)].

leur efficacité sous forme de mesures d'accompagnement. Certes, le cadre des APE peut présenter dans l'immédiat certains avantages économiques et commerciaux pour l'Afrique et plus largement les pays ACP, mais à terme le temps et les ressources consacrés dans ces négociations risqueraient d'occulter des initiatives fondamentales qui doivent être renforcées au plus vite pour un développement cohérent et durable. ☞

Michaël Mutombo

Chargé de Communication
Chambre de Commerce UE-Afrique

1) Basée à Bruxelles, la CCUEA ou EUACC se positionne comme un groupe de réflexion et développe un réseau de la diaspora africaine en Europe et du secteur privé en Afrique. Pour en savoir plus : www.eu-africa-cc.org

2) Dans la proposition de l'UE, 80 % des produits des marchés ACP seraient libéralisés sur quinze ans et 100 % pour les marchés européens.

3) Le 31 décembre 2007 était la date à laquelle la dérogation de l'OMC a pris fin. En septembre 2011, la Commission européenne a accentué la pression en annonçant qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, les pays ayant conclu un accord APE mais ne l'ayant pas ratifié et mis en œuvre ne pourraient plus accéder au marché européen au titre de l'APE.